



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 7 juin 2022]

Date de la convocation

1^{er} juin 2022

Date d'affichage

8 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 8

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

N° 072/ 2022

Secrétaire de séance : Pierre TRANIER

OBJET DE DELIBERATION : Subvention réfection des vitraux de l'église Saint-Pierre

Madame le maire informe l'assemblée que plusieurs vitraux de l'église Saint-Pierre, édifice classé au titre des Monuments historiques, nécessitent des travaux de réfection.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 18 614 € H.T.

Subvention État (20 %) : 3 723 €

Subvention Conseil Régional (20 %) : 3 723 €

Ville de Gaillac (60 %) : 11 168 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

VOTE : UNE ABSTENTION

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat et du Conseil Régional Occitanie les concours financiers mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 8 juin 2022